



Septembre 2020

## Accueillir à nouveau nos élèves : Soutenir les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque lors de leur retour à l'école

**Remarque** : Compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de COVID-19 et de sa transmission au sein de nos collectivités, l'orientation peut changer en fonction des nouvelles circonstances et de l'information provenant des responsables de la santé publique.

Le ministère de l'Éducation du Manitoba souligne l'importance d'adopter une approche inclusive et équilibrée pour la réouverture des écoles, tout en continuant à suivre les conseils de santé publique pendant toute la durée de la pandémie de COVID-19. Le Ministère continue de travailler en étroite collaboration avec la santé publique, le ministère des Familles et les intervenants du milieu de l'éducation et de la collectivité afin d'accueillir et de soutenir tous les élèves alors que les écoles reprennent l'apprentissage en classe en septembre. Notre planification fait ressortir l'importance de ramener les élèves dans les salles de classe pour un apprentissage en personne tout en mettant l'accent sur la sécurité et la santé. *Accueillir à nouveau nos élèves : Retrouver des écoles sécuritaires — Les Lignes directrices M à 12 pour septembre 2020* soutiennent cet objectif avec des protocoles de dépistage, d'amélioration de l'hygiène des mains, d'éloignement physique, d'utilisation de masques non médicaux, d'utilisation de cohortes et de gestion des épidémies, qui sont primordiaux pour assurer la sécurité du plus grand nombre possible d'élèves dans les écoles cet automne et tout au long de la pandémie.

*Accueillir à nouveau nos élèves : Retrouver des écoles sécuritaires — Bonnes pratiques et protocoles relatifs à la COVID-19 en milieu scolaire M à 12* concorde avec le *Plan provincial de rétablissement sécuritaire des services : Pour la relance économique du Manitoba après la pandémie*, qui accorde la priorité à la sécurité des élèves et du personnel et met en évidence les principes directeurs clés suivants :

- La sécurité, la santé et le bien-être de tous les élèves, du personnel et des familles constituent des priorités.
- Des activités d'apprentissage et d'évaluation de haute qualité continuent d'être offertes à tous les élèves.
- Des ressources et des aides qui tiennent compte des traumatismes sont accessibles aux élèves, aux parents et aux gardiens.

- Chaque élève a une connexion constante, fiable et appropriée avec l'apprentissage et l'appartenance scolaires, quels que soient l'endroit où il vit, ses besoins ou les défis qui se posent à lui.
- La communication et la collaboration dans l'ensemble du réseau favorisent des approches harmonisées dans toute la province.

## Considérations relatives aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque

L'école sera différente pour chacun à l'automne 2020, y compris pour les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque. Les plans des divisions scolaires et des écoles comprennent des considérations relatives aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque, conformément à une programmation éducative inclusive et appropriée. Les enseignants apprendront à tous les élèves à se comporter de manière à respecter les mesures de santé publique prévues dans le document *Retrouver des écoles sécuritaires — Bonnes pratiques et protocoles* et d'autres renseignements fournis par le ministère de l'Éducation et la santé publique du Manitoba.

Les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque peuvent avoir besoin d'aides supplémentaires, ainsi que d'une collaboration et d'une planification cohérentes et plus fréquentes, d'une communication forte, de flexibilité et de créativité au sein de l'équipe des services aux élèves. Cela garantira une prise de décision concertée, un environnement d'apprentissage le plus inclusif possible et une approche cohérente de l'apprentissage et de l'appartenance scolaires. Les éléments clés suivants doivent être envisagés alors que les équipes des services aux élèves facilitent l'inclusion des élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves à risque, dans le cadre de la réouverture des écoles cet automne.

### L'apprentissage en classe à plein temps est prioritaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux

Le document *Retrouver des écoles sécuritaires — Bonnes pratiques et protocoles* indique que l'apprentissage en classe recommencera le 8 septembre 2020 pour tous les élèves des écoles publiques et des écoles financées par des fonds indépendants dans toute la province.

- Les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année reviendront à cinq journées d'enseignement complètes en classe par semaine.
- Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année reviendront à jusqu'à cinq jours par semaine d'enseignement en classe si les écoles secondaires peuvent mettre en œuvre efficacement l'éloignement physique et le recours aux cohortes. Les élèves devraient s'attendre à une portion d'apprentissage à distance de concert avec la formation en classe.

- Les élèves ayant des besoins spéciaux de toutes les années scolaires reviendront à cinq journées d'enseignement complètes en classe par semaine.

Selon le document *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves* (2006), « les élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels sont ceux à qui il faut des services ou des programmes spécialisés quand l'équipe de l'école le juge nécessaire parce qu'ils ont de tels besoins et que ceux-ci influent sur leur capacité d'obtenir les résultats d'apprentissage. Ces besoins existent sur divers plans : apprentissage; plan social, affectif, comportemental, sensoriel, physique, intellectuel/ cognitif; communication; plan scolaire; santé ».

Comme toujours, l'intérêt supérieur des élèves sera au premier plan et les besoins particuliers des élèves seront pris en compte dans le cadre du processus de planification axée sur les élèves, comme indiqué ci-dessous.

**La fréquentation scolaire et la participation à l'apprentissage** font partie de programmes éducatifs appropriés, et tous les élèves sont censés prendre part pleinement à ces programmes, même lorsque l'apprentissage à distance est nécessaire. Le travail des élèves sera évalué en fonction de leur performance et de leur apprentissage. Toutefois, l'équipe de soutien d'un élève peut envisager d'autres options de fréquentation, en fonction de la situation et des besoins particuliers de celui-ci. Les élèves qui risquent de se désengager de l'école peuvent avoir besoin d'un processus de planification axée sur les élèves servant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies pour les réengager; par conséquent, ces élèves peuvent être prioritaires pour l'apprentissage en classe cinq jours par semaine, dans la mesure du possible.

Il peut être nécessaire de consigner la participation à l'apprentissage à distance pour les élèves qui nécessiteront un certain degré d'apprentissage à distance et d'horaires adaptés dans le cadre de leur plan. L'affectation d'auxiliaires d'enseignement pour soutenir le travail du personnel professionnel, comme les enseignants et les spécialistes scolaires, peut faire partie d'un plan éducatif personnalisé.

Les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ayant des besoins spéciaux peuvent avoir besoin d'un emploi du temps spécialisé et de l'utilisation de cohortes pour faciliter la fréquentation scolaire à plein temps. Il est possible de répondre aux besoins d'apprentissage particuliers de chaque élève dans le cadre d'un petit groupe, en s'appuyant sur un emploi du temps adapté et un apprentissage par l'expérience, et en le combinant autant que possible avec un apprentissage en classe. Par exemple, un élève du secondaire qui est généralement pleinement intégré dans les cours, mais qui a eu des difficultés à naviguer dans l'apprentissage en ligne peut bénéficier d'une fréquentation quotidienne de l'école pendant des journées entières. Cela permettrait à l'élève d'assister à tous les cours avec ses pairs, ainsi que de se joindre à sa classe en ligne depuis l'école plutôt que depuis chez lui, avec un soutien pédagogique et technologique approprié fourni par le personnel de l'école. Cette expérience peut se traduire plus tard par une plus grande autonomie dans l'apprentissage à distance. Il est important de définir la ou les cohortes et de trouver un équilibre avec l'apprentissage en classe au sein d'une communauté scolaire élargie, sûre et inclusive.

## Planification supplémentaire dans le cadre du processus de planification axée sur les élèves

**La planification axée sur les élèves** pour les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque est déjà en place dans les écoles. Ce processus sera encore plus crucial maintenant, afin de favoriser une transition plus harmonieuse vers l'école. Le retour à l'école après une période prolongée à la maison peut être plus difficile pour certains élèves que pour d'autres. Alors que les équipes scolaires planifient la reprise de l'apprentissage en classe, il sera important de continuer à utiliser des pratiques efficaces pour la planification de la transition, comme l'indiquent les protocoles de transition sur le site Web des Services aux élèves du ministère de l'Éducation du Manitoba :

- [www.gov.mb.ca/healthychild/publications/protocol\\_early\\_childhood\\_transition\\_fr.pdf](http://www.gov.mb.ca/healthychild/publications/protocol_early_childhood_transition_fr.pdf);
- [www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/transition/docs/vers\\_la\\_vie\\_adulte.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/transition/docs/vers_la_vie_adulte.pdf).

Comme toujours, les équipes scolaires travailleront en collaboration avec les familles et les organismes et organisations connexes qui soutiennent les enfants, les jeunes et leurs familles. La planification tiendra compte des horaires particuliers, des responsabilités de chaque partenaire et des principales pratiques dans les différents environnements, afin de garantir la mise en place d'un programme éducatif approprié pour le retour à l'école. Il sera également important de recueillir les renseignements les plus récents sur l'élève, y compris ses expériences lors de l'apprentissage à distance au printemps 2020.

**Les plans éducatifs personnalisés** (p. ex., les plans d'adaptation, les plans de modification, les plans éducatifs personnalisés, les plans d'intervention comportementale, les plans de soins de santé, les plans de transport personnel) sont essentiels pour soutenir les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque lors de la transition vers l'apprentissage en classe. Les plans éducatifs personnalisés peuvent devoir être revus et modifiés plus fréquemment afin de garantir le maintien ou l'adaptation de soutiens, de stratégies et de services efficaces en cours d'année scolaire. Les normes définies dans le document *Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : Normes concernant les services aux élèves* ([www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/pea\\_normes.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/pea/docs/pea_normes.pdf)) et les politiques des divisions scolaires continueront d'être respectées, tout comme les directives liées à la COVID-19. Les parents, les gardiens, les enseignants et les élèves eux-mêmes, le cas échéant, sont encouragés à discuter des répercussions de l'enseignement à distance du printemps 2020 sur les plans éducatifs personnalisés et à mettre au point des moyens de collaboration pour soutenir l'apprentissage et la confiance en soi pendant cette période de transition. Comme toujours, les objectifs, les stratégies et les échéanciers seront adaptés pour répondre aux besoins et aux contextes actuels. L'élaboration de programmes éducatifs pour les élèves ayant des besoins spéciaux est un processus dynamique et interactif et nécessite la résolution de problèmes, le travail d'équipe et la confiance mutuelle entre les enseignants, les élèves et les parents.

**La gestion des cas :** Alors que les équipes des écoles et des divisions scolaires coordonnent les services aux élèves dans le contexte de la COVID-19, il est important qu'il y ait un gestionnaire de cas établi pour coordonner la communication et la planification au sein de l'équipe des services aux élèves. Une gestion efficace des cas permet de veiller à ce

que les décisions pédagogiques soient fondées sur des renseignements à jour concernant les élèves et sur les directives de santé publique. Elle contribue également à garantir que des soutiens appropriés sont fournis dans le cadre de l'apprentissage en classe, mixte ou à distance. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des cas, voir le document [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/responsable\\_de\\_cas.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/responsable_de_cas.pdf).

**Dans la classe :** Chacun a un rôle à jouer dans la prestation de programmes d'éducation appropriés pendant le retour à l'apprentissage en classe.

**Les enseignants en classe et ceux qui sont responsables de cours** continuent à assumer divers rôles et responsabilités dans le cadre du processus de planification d'équipe, comme la mise en œuvre de plans éducatifs personnalisés, l'évaluation des résultats des élèves et même le rôle de gestionnaire de cas pour certains élèves. Lorsqu'un **auxiliaire d'enseignement** est désigné pour soutenir le plan éducatif personnalisé, son rôle sera déterminé par les points forts et les besoins de l'élève dans le cadre du processus décisionnel concerté de l'équipe de soutien de l'élève, ainsi que des parents et de l'élève dans la mesure du possible. Comme toujours, le directeur de l'école, l'enseignant ou tout autre professionnel sous la supervision duquel il travaille dirige les activités quotidiennes de l'auxiliaire d'enseignement. La présence d'auxiliaires d'enseignement qui apportent un soutien à une ou à plusieurs classes est une pratique inclusive qui respecte les points forts des élèves tout en répondant à leurs besoins.

## Considérations relatives à la santé et à la sécurité

**La santé mentale et le bien-être** de la population manitobaine continuent d'être une priorité commune du ministère de l'Éducation et du ministère des Familles du Manitoba.

L'apprentissage socio-émotionnel, y compris l'autorégulation et la corégulation, la réaction aux traumatismes et l'aide à la gestion de l'anxiété, continuera d'être abordé en classe ou dans le cadre de la planification axée sur les élèves, selon le cas. Une liste complète de ressources en matière de santé mentale suggérées aux élèves, aux enseignants et aux familles, sous la rubrique « Le soutien en santé mentale », est fournie en ligne à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/ressources.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/ressources.html).

Il est rappelé aux gestionnaires de cas et aux équipes des services aux élèves d'inviter les fournisseurs de services particuliers aux élèves (p. ex., le Manitoba Adolescent Treatment Centre) à participer aux réunions de planification à distance ou en personne, selon le cas.

Une approche multidimensionnelle fondée sur les principes fondamentaux de la santé publique contribue à réduire la propagation de la COVID-19. Les pratiques courantes consistent en plusieurs mesures de santé publique décrites sur la page Web « Dernières nouvelles concernant l'éducation et la COVID-19 » et comprennent les éléments suivants :

- Rester à la maison en cas de maladie.
- Dépister les symptômes.
- Réduire l'accès des visiteurs.
- Pratiquer l'éloignement physique autant que possible.

- Limiter l'exposition aux autres en utilisant des cohortes.
- Augmenter la ventilation.
- Augmenter la fréquence des opérations de nettoyage, de désinfection et d'assainissement.
- À l'heure actuelle, **les masques non médicaux** sont obligatoires dans les écoles pour les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année lorsqu'un éloignement physique de deux mètres n'est pas possible. Les parents et les gardiens continueront de décider si les élèves plus jeunes doivent porter un masque. Le masque sera obligatoire dans les autobus scolaires pour les chauffeurs, les élèves et tout autre passager.
- Les écoles disposeront de masques pour ceux qui n'en ont pas ou ceux qui ont oublié d'apporter un masque à l'école.

Le ministère de l'Éducation du Manitoba continuera de collaborer avec la santé publique pour surveiller la situation et rectifier ses directives en conséquence. Pour obtenir les tout derniers renseignements, veuillez consulter les *Lignes directrices sur la bonne utilisation du masque dans les écoles au Manitoba* à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils\\_utilisation\\_masque.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_utilisation_masque.pdf).

Les élèves qui vivent avec des besoins médicaux complexes ou d'autres besoins spéciaux peuvent nécessiter des **interventions précises qui doivent être effectuées en étroite proximité physique** pendant une période prolongée.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de fournir ce type d'aide en toute sécurité, veuillez consulter les *Lignes directrices concernant les élèves ayant besoin d'une intervention ou d'une aide qui doit être fournie en proximité étroite* à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/guidance\\_supporting\\_students.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/guidance_supporting_students.html).

Ces renseignements en ligne décrivent les exigences en matière d'équipement de protection individuelle qui correspondent à différents niveaux de risque. Ces directives sont destinées à être utilisées conjointement avec d'autres directives et protocoles provinciaux liés à la COVID-19 et relatifs à la réouverture des écoles. Veuillez noter que ces directives (et d'autres) seront mises à jour au besoin, conformément à toute nouvelle orientation de la santé publique.

**Les spécialistes scolaires** doivent connaître les exigences de leur organisme de réglementation professionnelle ou de leur ordre en matière d'équipement de protection individuelle. En tant qu'organismes de réglementation provinciaux, ces organisations définissent des exigences qui doivent être conformes aux directives de santé publique relatives à l'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Il peut arriver, dans de rares cas, que les renseignements fournis par l'organisme de réglementation et les exigences de l'employeur divergent. Les spécialistes scolaires et les employeurs doivent travailler ensemble pour trouver la meilleure solution afin de se conformer à la fois aux directives de la division scolaire et à celles de leur organisme de réglementation.

Si une division scolaire a recours à des spécialistes scolaires, elle doit informer ceux-ci des exigences de la division scolaire si elles viennent s'ajouter à celles de leur organisme de réglementation professionnelle.

Les élèves **auxquels il est médicalement conseillé de ne pas participer à l'apprentissage en personne** pendant un certain temps en raison de facteurs de risque liés à la COVID-19 seront soutenus par l'apprentissage à distance. La planification nécessaire se fera par le biais du processus de planification axée sur les élèves, comme indiqué précédemment. Ce ne sont pas tous les appuis qui peuvent être transférés à l'apprentissage à distance et en ligne. Les parents doivent participer activement à l'apprentissage à distance et offrir de l'appui. Les parents, les tuteurs et les gardiens doivent s'engager à appuyer leur enfant à la maison et faire la surveillance synchrone (en ligne, en temps réel, dirigé par l'enseignant) et asynchrone (autonome, indépendant) du travail de l'élève.

### Services de relève


Les services de relève offrent une courte pause importante par rapport aux exigences particulières liées à la garde d'un enfant handicapé. Ils sont destinés aux gardiens d'enfants qui ont droit à une aide des Services aux enfants handicapés. Un infirmier ou un infirmier auxiliaire autorisé peut fournir des soins de relève pour les enfants ayant des besoins médicaux complexes et permanents, par l'intermédiaire de l'office régional de la santé local. Les services de relève ne sont pas destinés à remplacer l'apprentissage scolaire. Ils peuvent être fournis au domicile de l'enfant ou à l'extérieur de celui-ci.

Un soutien à l'emploi peut être offert aux familles qui travaillent en dehors des heures de cours normales lorsque les enfants sont âgés de 13 ans ou plus et ne peuvent pas rester à la maison sans surveillance en toute sécurité. Les parents qui doivent rester à la maison pendant 14 jours pour s'occuper d'un membre de la famille peuvent également se renseigner sur les prestations offertes à l'adresse [www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html](http://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html).

Si un enfant qui a droit aux Services aux enfants handicapés est prié par la santé publique de s'isoler pendant 14 jours et que sa famille a besoin d'un soutien, celle-ci doit communiquer avec son travailleur social pour discuter de ses besoins particuliers.

### Renseignements additionnels

Alors que nous planifions un retour à l'école qui se veut sûr et réussi pour les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque, il est important que les élèves et les familles travaillent avec leur équipe des services aux élèves dans le cadre du processus de planification axée sur les élèves. Il est également important que les équipes utilisent un processus de gestion de cas rigoureux pour assurer une prise de décisions et une planification concertées. Ces systèmes et processus mobilisent tous les parties prenantes, y compris les parents, l'élève, le ou les enseignants et les organismes et soutiens extérieurs (p. ex., les Services aux enfants handicapés, les Services en santé mentale aux enfants et aux adolescents du Centre Health Sciences, et le Manitoba Adolescent Treatment Centre).



Au cours de la prochaine année scolaire, le ministère de l'Éducation du Manitoba continuera de travailler en étroite collaboration avec les intervenants de la santé publique, de l'éducation et de la collectivité, les ministères partenaires, les divisions scolaires, les écoles indépendantes, les parents, les gardiens et les élèves afin de résoudre les problèmes et d'améliorer les plans.

Il est possible d'en savoir plus sur la réponse du ministère de l'Éducation face à la pandémie de COVID-19 à la page « Accueillir à nouveau nos élèves » à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html). Ce lien comprend également des ressources, des documents de planification et une foire aux questions.

Des renseignements relatifs aux enfants ayant des besoins spéciaux et à la planification de l'éducation se trouvent à la page « Ressources à l'appui des élèves ayant des besoins spéciaux et des élèves à risque » à l'adresse [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/ressources.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/ressources.html).

Le site Web du ministère de l'Éducation fournit le document *Guide à l'intention des parents, des gardiens et des élèves : À quoi s'attendre au retour à l'école* à l'adresse [https://manitoba.ca/asset\\_library/en/covid/k12-GuideForParents-sept2.fr.pdf](https://manitoba.ca/asset_library/en/covid/k12-GuideForParents-sept2.fr.pdf).